

Un dialogue social rompu

Un comité technique de réseau (CTR) était programmé ce jour à la direction générale. [...] Pourtant fervents partisans de la discussion et de la recherche de solutions, nous faisons malheureusement aujourd'hui le constat d'une inefficacité récurrente du dialogue social à l'Insee.

Nous avons donc décidé pour la première fois, dans une convergence d'intention avec d'autres élus, de ne pas participer à ce CTR. Le quorum n'étant pas atteint, celui-ci ne s'est donc pas tenu. Pour la CFE-CGC Insee, le dialogue social est rompu [...].

Vous trouverez ci-dessous la déclaration que nous avons lue à l'attention de la Secrétaire générale qui devait présider ce CTR. Cette déclaration fait l'inventaire des principaux sujets qui motivent notre décision.

N.B. : nous avons fait le choix dans la nouvelle diffusion de ce communiqué de ne pas faire figurer des propos que nous avons tenus en lien avec l'absence du DG de l'Insee, certains les ont mal compris : l'absence du DG n'est pas pour nous un motif de la rupture du dialogue. Nous demandons simplement que notre DG, en tant que Président de l'instance, participe dans un cadre formel aux discussions nécessaires au rétablissement du dialogue social.

Propos liminaire de la CFE-CGC Insee, lu le 31 mars 2022

« Madame la Secrétaire générale, [...] »

Au-delà des quelques points imposés par l'ordre du jour, nous souhaitons vous interpeller aujourd'hui sur ce que nous percevons comme un dialogue social dégradé.

Force est de constater que nous allons de déception en déception. Après celle sur les quotités de télétravail et leur mise en oeuvre dans un cadre accordant moins de souplesse qu'ailleurs au ministère, après le passage en force sur le forfait, après la mise en oeuvre d'un Rifseep opaque, etc. notre attachement au dialogue nous faisait espérer de meilleurs jours qui ne viennent pas, malheureusement.

Déclaration lue à la Secrétaire générale de l'Insee par la CFE-CGC le 31/3/22 (suite)

Déception quand nous apprenons par le biais de l'intranet la suppression du poste de délégué à l'encadrement supérieur alors que ce sujet n'a pas même été effleuré lors du GT du CTR du 16/11/21 consacré à l'évolution de l'organisation du DRH. Même remarque concernant l'évolution de DMC en DME : pourquoi de manière aussi précipitée ? Quel en est le nouveau contenu ? Pourquoi le poste de chef de cette division est-il toujours vacant ?

Déception lorsque vous nous proposez une correction des Lignes directrices de gestion (LDG) à peine plus de 15 jours avant le CTR, certes pour répondre à une surcharge légitime des services RH. Les sujets à rediscuter autour de ce document restent nombreux, nous n'allons pas renouveler tous les vœux que nous avons formulés au CTR de janvier 2021. Nous vous demandons à ce stade de vous les rappeler et de bien vouloir considérer qu'une réouverture de ce dossier s'impose. Dans le contexte d'une refonte aussi profonde des processus de promotion, engager rapidement une réflexion, en tenant compte des enseignements des campagnes depuis 2021 serait le moindre des actes de "dialogue".

Déception quant à l'information sur l'ordre du jour de nos GT et de nos CTR. Où est passée la "stratégie pluriannuelle RH" annoncée dans le dernier calendrier du dialogue social que vous avez communiqué le 17 janvier ? Discuter stratégie avec les OS, est-ce pour vous un non sens ?

Peut-on encore parler de dialogue social ?

Vous venez de nous proposer une refonte en profondeur de l'entretien professionnel, outil au cœur de l'acte d'encadrement. C'est une réflexion que nous appelons de nos vœux. Mais nous demander de réagir en deux mois à peine, est-ce sérieux ? Tout est-il en réalité déjà ficelé comme c'est le cas semble-t-il pour l'évolution du concours B ?

Enfin, trois autres sujets d'actualité nous mécontentent. Tout d'abord des refus que nous identifions, en lien avec des demandes de télétravail pour des femmes enceintes. Nous contestons formellement les décisions prises dont nous avons connaissance et nous vous demanderons prochainement de bien vouloir revenir sur vos décisions afin d'être en cohérence avec la réglementation.

En second lieu le sujet des formations : nous ne comprenons pas que des décisions concernant les modalités distancielle ou présentielle aient été prises dans la précipitation alors que vous nous dites la semaine dernière qu'il ne s'agit pas d'une contrainte budgétaire imposée à l'Insee. Sur ce sujet aussi il nous semble que vous auriez dû nous consulter avant que les décisions soient prises. Quel dialogue nous proposez-vous sur ce dossier ?

Déclaration lue à la Secrétaire générale de l'Insee par la CFE-CGC le 31/3/22 (suite et fin)

Enfin nous souhaitons revenir sur le sujet des Céfliens puisque vous nous annoncez hier soir l'impossibilité – selon le document fourni – de mettre en œuvre la proposition issue de notre groupe de travail du 22/3. L'impression ressentie que les agents concernés devraient se contenter de ce qu'ils ont et surtout ne pas se plaindre est inacceptable. Nous vous l'avons dit et nous l'avons communiqué auprès des agents. Nous vous demandons fermement de trouver rapidement une solution concrète sur ces sujets.

Merci pour votre attention. »

Pour en savoir plus :

- [Le comité technique de réseau sur le site internet de la CFE-CGC Insee](#)

Communiqués de la CFE-CGC Insee :

- [L'incroyable déclassement des Céfliens](#)
- [Proches aidants et femmes enceintes, le décret qui change tout](#)
- [Rifseep et télétravail, RDV manqué avec les A+](#)
- [Télétravail : non aux restrictions non fondées](#)
- [LDG des promotions, laCFE-CGC mobilisée pour vous conseiller](#)



[Pour nous soutenir en 2022](#)
[cliquer sur l'enveloppe](#)